

Délibération du 13 décembre 2024

délibération N° 2024-63 C

objet **Subvention aux associations : La Cantine Savoyarde, J'aime Boc'oh, Enfin ! Réemploi, pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, concourant à l'économie circulaire, à la valorisation énergétique ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés**

- Date de convocation : le 6 décembre 2024
- Date de publication : le 20 décembre 2024

Le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 décembre 2024 s'est réuni le 13 décembre 2024 à 14 h 30 à l'UVETD à Chambéry sous la présidence de Marie BENEVISE, Présidente de Savoie Déchets.
Nombre de délégués en exercice : 39, Nombre de présents : 24, Nombre de votants : 25

POUVOIR DE VOTE

Jean Marc DRIVET donne pouvoir de vote à Yves GRANGE

EXCUSES : 6

BRUN Pierre
SARTORI Walter
BARBIER Marie-Claire
DRIVET Jean-Marc
GUIGUE Thibaut
BRUNIER Thierry

ABSENTS : 12

LEOUTRE Jean-Marc
GIRAUD Murielle
JOLY Max
LAURENT Philippe
RUFFIER-LANCHE René
MAITRE Florian
THEVENON Raphaël
CECILLE Joël
ROUGEAUX Jean-Pierre
DANIS Georges
AMET Yannick
SPIGARELLI Lucien

ELUS TITULAIRES PRESENTS : 21

BENEVISE Marie
BOIX-NEVEU Arthur
GRILLAUD Laurent
FABRE Maryse
BLANQUET Denis
VAN STRAATEN Nicolas
GIRARD Marc
GRANGE Yves
TAIN Daniel
BURNIER-FRAMBORET Frédéric (visio)
RAUCAZ Christian
ZOCCOLO Alain
DAL BIANCO Serge
VIGUET-CARRIN Françoise
CHEMIN François
PERRIER Jean Claude
SIMON Christian
VARESANO José
FRAISSARD Jean-Claude
HANRARD Bernard
BOIRON Laurence

ELUS SUPPLEANTS PRESENTS : 3

CARDE Daniel
SARTER Jean-Claude
VIBERT Christian

Délibération du 13 décembre 2024

délibération

N° 2024-63 C

objet

Subvention aux associations : La Cantine Savoyarde, J'aime Boc'oh, Enfin ! Réemploi, pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, concourant à l'économie circulaire, à la valorisation énergétique ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés

Madame Marie BENEVISE, présidente, rappelle que les statuts de Savoie Déchets permettent au Syndicat d'apporter des soutiens financiers (aides à l'investissement exclusivement) à des projets réalisés sur le territoire du Syndicat, ou pour l'action d'associations justifiant d'une intervention à l'échelle départementale, pour autant que ces projets ou ces actions contribuent à l'une au moins des finalités suivantes, énumérées à l'article 6 des statuts du Syndicat :

- *accroître la performance énergétique de ses installations,*
- *accroître la performance de la valorisation ou le recyclage des déchets relevant des compétences du Syndicat,*
- *favoriser le développement des installations publiques ou privées alimentées par les ressources d'énergies issues des activités de valorisation du Syndicat,*
- *limiter la production des déchets, lutter contre les gaspillages et concourir à l'économie circulaire au sens de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,*
- *limiter le recours aux ressources d'énergies d'origine fossile ou importée.*

Le travail d'élaboration de la feuille de route de Savoie Déchets a mis en évidence le besoin de renforcer le positionnement du Syndicat en matière de réduction des déchets et de développement de l'économie circulaire, sur son périmètre de compétence. Il s'agit notamment d'intervenir pour soutenir les actions et activités émergentes ou en développement permettant le réemploi (ressourceries, matériauthèques...), la réutilisation (réparation, consigne ...) et la réduction des déchets.

Aussi, par délibération du 31 mai 2024, le comité syndical a défini le nouveau cadre d'intervention du syndicat en matière de soutien financier à des projets ou actions réalisés sur le territoire du Syndicat, contribuant à la limitation de la production des déchets, concourant à l'économie circulaire, à la valorisation énergétique ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés.

Conditions générales d'attribution d'une subvention

Ces conditions visent à s'assurer que les soutiens financiers accordés tiennent compte à la fois, de la contribution du projet aux finalités énumérées à l'article 6 des statuts, de l'adéquation du projet avec les territoires concernés, de son efficacité au regard des quantités de déchets évitées, de la qualité sociale et environnementale du projet, et de la soutenabilité financière pour le syndicat :

- Le projet ou l'activité devra contribuer à l'une au moins des finalités énumérées à l'article 6 des statuts du syndicat ;
- Le projet ou l'activité devra être soutenu financièrement (ou en nature) par au moins un des adhérents du Syndicat ;
- Les subventions seront attribuées sur la base d'une enveloppe globale annuelle fixée à 1% du budget de fonctionnement du Syndicat, hors dépenses d'ordre (286K€ en 2024) ;
- Le dossier détaillé de demande de subvention (description du projet, évaluation des quantités annuelles

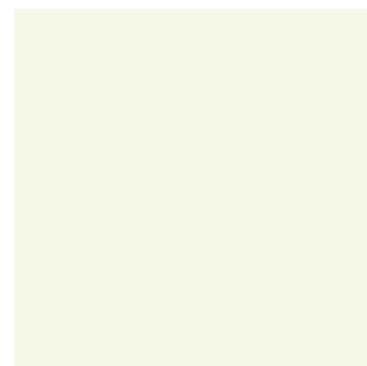
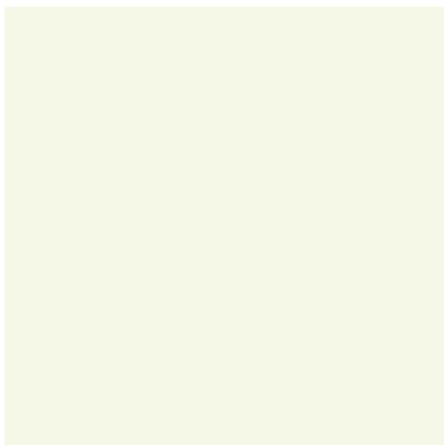
de déchets évités, qualité sociale et environnementale du projet, détail des coûts, acteurs, planning, etc...) devra être transmis par courrier à la Présidente de Savoie Déchets ;

- La recevabilité et l'éligibilité des demandes de subvention seront analysées par la Présidente et les Vice-Présidents ;
- Le versement de la subvention sera réalisé sur présentation de justificatifs et donnera lieu au préalable à la signature d'une convention qui sera approuvée en Comité syndical.

Trois demandes de subvention ont été adressées à Savoie Déchets par des associations pour la mise en œuvre d'actions ou projets concourant à la réduction des déchets :

- La Cantine Savoyarde, association loi 1901 qui a pour objet social la mise en œuvre d'un restaurant collectif humanitaire, a adressé une demande de soutien financier portant sur le renouvellement d'un véhicule de collecte de denrées alimentaires invendues ou non consommées ;
- J'aime Boc'oh, association loi 1901 qui a pour objet social la lutte contre le gaspillage, l'insertion sociale, et la production alimentaire locale, a adressé une demande de soutien financier portant sur un projet de collecte et transformation d'invendus de pain en poudre de pain puis en biscuits ;
- Enfin ! Réemploi, association loi 1901 qui a pour objet social de structurer une filière professionnelle autour du réemploi de matériaux de construction en Savoie, a adressé une demande de soutien financier portant sur un projet d'extension du réseau de vente des matériaux de construction récupérés, sur les territoires de Grand Lac et Cœur de Savoie.

Ces demandes ont été analysées suivant les critères définis par délibération du 31 mai 2024 :



	Couverture géographique	Quantité de déchets évités	Impact environnemental	Impact social	Effet levier / Capacité financière
Association La Cantine Savoyarde	Collecte de denrées alimentaires invendues ou non consommées sur les territoires de Grand Chambéry, Grand Lac et Arlysère Service de repas aux personnes démunies à Chambéry, livraison à des hébergements d'urgence situés à Alberville et Aix les Bains Soutien de 5.5K€ attendu de Grand Chambéry en 2024	80 tonnes/an de denrées alimentaires collectées auprès de commerces ou cuisines centrales	Lutte contre le gaspillage alimentaire Diminution des GES avec l'usage de véhicules électriques, de matériel de 2 nd e main, et la culture d'un jardin maraîcher à Chambéry le Haut	130 000 repas servis par an aux personnes démunies 2 400 personnes accueillies, actions d'insertion et de formation Emploi de 3 salariés en insertion	CA 2023 : 81K€ Fonds propres : 135K€ Budget 2024 : 509K€ Activité financée principalement par des subventions d'exploitation, des dons en nature et du bénévolat Demande de subvention : 16K€ Investissement relatif à l'achat d'un véhicule électrique isotherme pour la collecte des dons : 47K€
Enfin' Réemploi	Collecte sur l'Axe Annecy – Montmélian, occasionnellement vallées de la Maurienne et de la Tarentaise Grand Lac, Grand Chambéry et Cœur de Savoie sont depuis mars 2024 au conseil d'administration d'ENFIN REEMPLOI. CGLE met à disposition le local actuel de la Matériauthèque à La Cassine.	Nettoyage et revente de matériaux issus de déconstruction, d'invendus et d'erreurs de commande (bois, sanitaires et dalles diverses) 2023 98 T 2024 157 T prévision 2025 300 T prévision	Enfin ! Réemploi teste avec Grand Chambéry des actions de sensibilisation et de collecte de réemploi de matériaux du bâtiment sur le site de la déchetterie de Bissy. Les services techniques de Grand Lac et Cœur de Savoie sont utilisateurs de la Matériauthèque.	Atelier Chantier d'Insertion : 8 personnes en insertion travaillent au magasinage et à la vente	Fonds associatifs de 18 682 € CA 2022 du 01/10 au 31/12 : 9K€ CA 2023 du 01/01 au 31/12 : 85K€ Budget prévisionnel 2025 : 468K€ Demande de subvention : 10K€ Etude de développement de nouveaux sites de vente de matériaux : coût estimé à 15 210 €
J'aime Boc'oh	Territoires de Grand Chambéry et Grand Lac Soutien de Grand Chambéry et Grand Lac lors de l'étude de faisabilité (5K€ et 4K€) Soutien attendu de Grand Chambéry de 5K€ pour 2024	2 tonnes/an de baguettes invendues soit 8 000 baguettes	Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire notamment du jeune public : 40 personnes en 2024, + de 200 personnes/an d'ici 2027	Création de 2 ETP en insertion en 2024, puis 3 à 4 ETP d'ici 2027	CA 2023 : 281K€ Fonds propres : 343K€ Budget 2024 : 813K€ Demande de subvention : 25K€ Equipements atelier biscuiterie: laminoir, pétrin, crumbler 41k€

Il est proposé d'attribuer à ces associations les soutiens financiers suivants :

- à l'association Enfin ! Réemploi, un soutien financier d'un montant de 10 000€, pour le projet de développement du réseau de vente de matériaux de construction de réemploi sur les territoires de Grand Lac et Cœur de Savoie ;
- à l'association J'aime Boc'oh, un soutien financier de 5 000 € pour un projet de collecte et transformation d'invendus de pain en poudre de pain puis en biscuits;
- à l'association La Cantine Savoyarde, un soutien financier d'un montant de 16 000 € pour le renouvellement d'un véhicule de collecte de denrées alimentaires invendues ou non consommées.

Vu l'arrêté inter-préfectoral de création du Syndicat Savoie Déchets en date du 09 décembre 2009 ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 28 juin 2016 approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant les compétences transférées au Syndicat ;

Vu l'arrêté inter-préfectoral en date du 13 mars 2029 approuvant la modification des statuts de Savoie Déchets et définissant notamment certaines actions pouvant être conduites par le Syndicat ;

Vu la délibération N°2024-29 C de Savoie Déchets en date du 31 mai 2024 relative à l'attribution de subventions pour des actions ou projets contribuant à la limitation de la production des déchets, concourant à l'économie circulaire, à la valorisation énergétique ou au recyclage des déchets ménagers et assimilés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association Enfin ! Réemploi pour un projet de développement du réseau de vente de matériaux de construction de réemploi sur les territoires de Grand Lac et Cœur de Savoie;

Article 2 : approuve l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association J'aime Boc'oh pour un projet de collecte et transformation d'invendus de pain en poudre de pain puis en biscuits

Article 3 : approuve l'attribution d'une subvention de 16 000 € à l'association La Cantine Savoyarde pour le renouvellement d'un véhicule de collecte de denrées alimentaires invendues ou non consommées ;

Article 4 : autorise la Présidente à signer les conventions à intervenir entre Enfin ! Réemploi, La cantine savoyarde, J'aime boc'oh et Savoie Déchets fixant les conditions et modalités des versements et tout acte subséquent pour leur exécution.

Le Secrétaire de séance,
Denis BLANQUET

La Présidente,
Marie BENEVEISE

